INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Dossier du BHI N° FO/599/01

LETTRE CIRCULAIRE DE LA COMMISSION DES FINANCES 03/2015 17 novembre 2015

REUNION DU COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES 6 novembre 2015, BHI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

- 1. La réunion semestrielle du comité restreint de la Commission des finances (CRCF) s'est tenue au BHI à Monaco le 6 novembre, conformément à l'article 14 du Règlement général. La réunion a rassemblé la présidente de la Commission des finances, Mme Muriel Natali-Laure (Monaco), le vice-président, M. Andrew Millard (Royaume-Uni), qui y a participé par liaison vidéo, et deux des trois membres du Comité de direction du BHI. Le directeur Mustafa Iptes était absent, en mission en République de Corée. La commissaire aux comptes, Mme Pascale Taramazzo, du cabinet d'experts comptables Frank Morel ainsi que la responsable administration et finances (MFA) du BHI et son assistante étaient également présentes.
- 2. Les sujets suivants ont été présentés et ont fait l'objet de discussions lors de la réunion.

Examen de l'état des comptes provisoire

- 3. La situation financière actuelle a été examinée, sur la base du rapport financier mensuel du mois d'octobre. Le Comité de direction et la MFA ont présenté la situation financière actuelle et ont indiqué que tous les aspects de l'exécution du budget pour 2015 progressaient de manière satisfaisante.
- 4. Une partie de l'excédent budgétaire aujourd'hui estimé pour 2015 (63k€ en coûts de personnel, 45k€ en coûts de fonctionnement) pouvait s'expliquer par un accroissement de l'ajustement des salaires en fonction du coût de la vie, inférieur à celui attendu, ainsi que par la renégociation d'un contrat de maintenance informatique.
- 5. Le CRCF a été informé que le fonds ABLOS, qui s'autofinance grâce à la tenue de conférences ABLOS biannuelles, était à présent épuisé en raison de dépenses qui ont été supérieures à celles des Conférences précédentes. Une salle a dû être louée à titre onéreux pour la conférence 2015 afin de pouvoir accueillir tous les participants prévus.

Etat du règlement des contributions des Etats membres

- 6. L'état du règlement des contributions annuelles des Etats membres a été examiné. Il a été noté que les sommes reçues à la fin du mois d'octobre représentaient 85,70% du montant total des contributions dues pour l'année. Le CRCF a été informé que la République arabe syrienne a maintenant réglé toutes ses contributions, de l'année en cours et des années précédentes, et ne court plus le risque d'être suspendue. Nonobstant le paiement conséquent de la République arabe syrienne, le Comité de direction a proposé de maintenir la provision pour créances douteuses (50 000€) dans les comptes, puisqu'il est encore possible que certains Etats membres ne règlent pas leurs contributions avant la fin de l'année.
- 7. Le Comité de direction a indiqué qu'il souhaiterait discuter de la façon de traiter les intérêts pour retard de paiement lors de la prochaine réunion. Les retards de paiement résultent généralement de contraintes financières imposées par les gouvernements. A ce jour, peu d'Etats membres ayant eu des arriérés de contributions ont payé des intérêts sur leur dette lorsqu'ils ont finalement été en mesure

d'effectuer leur règlement. En attendant, les intérêts dus apparaissent en tant que dette sur les comptes de l'OHI.

Situation du fonds de retraite interne

8. Le CRCF a considéré que les actifs disponibles dans le fonds de retraite interne (FRI) sont actuellement suffisants pour faire face aux obligations prévisionnelles du fonds, notant que cet engagement augmentera vraisemblablement suite à la nécessité, récemment identifiée, de garantir à certains membres du personnel, couverts par un plan de retraite personnalisé, une prestation de retraite au moins équivalente à celle fournie aux salariés de Monaco couverts par le régime de la CAR.

Avancement de la reformulation du Règlement du personnel

- 9. Le Comité de direction a informé le CRCF qu'une proposition de version révisée du Règlement du personnel avait été préparée, comme demandé par la 5ème Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE-5) d'octobre 2014. La proposition de révision du Règlement devrait être présentée au président du groupe de travail sur le Règlement du personnel (SRWG) la semaine suivante pour examen.
- 10. La présidente de la Commission des finances a proposé au Comité de direction, d'examiner la proposition de révision du Règlement du personnel pour confirmer que ses dispositions sont dans l'ensemble similaires à celles en vigueur au sein de la fonction publique monégasque, selon qu'il convient.

Proposition de budget et de programme de travail pour 2016

- 11. Le Comité de direction a souligné les points suivants en rapport avec la proposition de budget pour 2016 :
 - La valeur de la part des contributions, tel que prévu dans le budget quinquennal 2013-2017 approuvé, augmenterait de 1%, pour s'élever à 4 024,32€.
 - Afin de répondre à la demande exprimée par les Etats membres lors de la CHIE-5, la proposition de budget prévoit un financement suffisant pour permettre le recrutement d'un chargé de soutien des normes techniques permanent.
 - Une dotation est proposée dans le budget afin de compléter le fonds de retraite interne en prévision des propositions de modificatifs du Règlement du personnel, qui alignera plus étroitement les prestations de retraite des membres du personnel recrutés sur le plan local sur celles de l'organisation de référence, en l'occurrence la fonction publique de Monaco.

Prochaine réunion

12. Il a été convenu que la prochaine réunion du comité restreint de la Commission des finances se tiendra au BHI à Monaco le 7 avril 2016.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Robert WARD Président